

A) Zones agricoles « A-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-1 ⁽³⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-2 : Habitation bifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X (4)						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation							X	
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-1 ⁽³⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage			X					
	A-2 : Culture du sol				X				
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles					X			
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(2)					(5)		
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-1 ⁽³⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2					1/2		
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6		7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	6		6	6	6	6		
	Marge de recul latérale (m)	1		1	1	1	1		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3		3	3	3	3		
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X		
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à la section 10 du chapitre 14. (2) Gîte touristique (lié à un usage agricole). (3) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (4) Les usages sont autorisés aux conditions suivantes : - Le site visé en est un de moindre impact pour le développement des activités agricoles. Conséquemment, l'implantation de l'usage doit minimiser les impacts négatifs sur les activités agricoles. - Il doit être démontré à la MRC que des sites appropriés pour ces usages n'existent pas ailleurs sur le territoire de la ville et à l'extérieur de la zone agricole. (5) Chenil.						N° règlement	Date adoption		

A) Zones agricoles « A-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-2 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-2 : Habitation bifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X (4)						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation							X	
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-2 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Agricole (A)	A-1 : Élevage			X					
	A-2 : Culture du sol				X				
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles					X			
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(3)					(5)		
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-2 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6		7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	6		6	6	6	6		
	Marge de recul latérale (m)	1		1	1	1	1		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3		3	3	3	3		
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X		
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à la section 10 du chapitre 14. (2) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (3) Gîte touristique (lié à un usage agricole). (4) Les usages sont autorisés aux conditions suivantes : - Le site visé en est un de moindre impact pour le développement des activités agricoles. Conséquemment, l'implantation de l'usage doit minimiser les impacts négatifs sur les activités agricoles. - Il doit être démontré à la MRC que des sites appropriés pour ces usages n'existent pas ailleurs sur le territoire de la ville et à l'extérieur de la zone agricole. (5) Chenil.						N° règlement	Date adoption		

A) Zones agricoles « A-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-3 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-2 : Habitation bifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X (4)						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation						X		
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-3 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol			X					
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles				X				
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(3)				(5)			
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE A-3 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X		
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2			1/2	1/2			
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6		7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)	6		6	6	6			
	Marge de recul latérale (m)	1		1	1	1			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3		3	3	3			
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à la section 10 du chapitre 14. (2) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (3) Gîte touristique (lié à un usage agricole). (4) Les usages sont autorisés aux conditions suivantes : • Le site visé en est un de moindre impact pour le développement des activités agricoles. Conséquemment, l'implantation de l'usage doit minimiser les impacts négatifs sur les activités agricoles. • Il doit être démontré à la MRC que des sites appropriés pour ces usages n'existent pas ailleurs sur le territoire de la ville et à l'extérieur de la zone agricole. (5) Chenil.						N° règlement	Date adoption		

B) Zones îlots déstructurés « ID-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie para-industriel								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage	X							
	A-2 : Culture du sol		X						
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(1)							
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Gîte touristique lié à un usage agricole.						N° règlement	Date adoption		

B) Zones îlots déstructurés « ID-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie para-industriel								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage	X							
	A-2 : Culture du sol		X						
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(1)							
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Gîte touristique lié à un usage agricole.						N° règlement	Date adoption		

B) Zones îlots déstructurés « ID-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-3							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie para-industriel								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-3							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage	X							
	A-2 : Culture du sol		X						
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(1)							
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-3							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Gîte touristique lié à un usage agricole.						N° règlement	Date adoption		

B) Zones îlots déstructurés « ID-4 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X (1)							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie para-industriel								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage	X							
	A-2 : Culture du sol		X						
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette	X							
Autres	Usages spécifiquement autorisés	(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE ID-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Les dispositions particulières à la section 10 du chapitre 14 s'appliquent seulement à la partie hachurée identifiée au plan à l'annexe 7 du règlement de zonage. (2) Gîte touristique lié à un usage agricole.						N° règlement	Date adoption		

C) Zones de réserves « RES-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/1						
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	1	1						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
Normes spécifiques									
PAE	X	X	X						
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) L'usage est autorisé s'il se situe aux abords des rues publiques (municipalisée) existantes lors de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé (16 avril 2020) et conforme ou bénéficiant de droits acquis. Dispositions particulières à l'article 14.17.5.						N° règlement	Date adoption		

C) Zones de réserves « RES-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-2 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-2 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-2 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/1							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X						
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE	X	X						
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.						N° règlement	Date adoption		

C) Zones de réserves « RES-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE RES-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/1							
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE	X	X						
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.							N° règlement	Date adoption	

D) Zones récréatives « REC-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE REC-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial	X							
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration	X							
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative				X				
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE REC-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE REC-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6			7,6				
	Marge de recul arrière (m)	9			9				
	Marge de recul latérale (m)	3,6			3,6				
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6			9,6				
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4			0,4				
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable	X	X	X	X				
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X			X				
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

E) Zones de conservation « CONS-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux	X							
	P-6 : Conservation		X						
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X						
	Zone inondable	X	X						
	Zone de glissement de terrain	X	X						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

E) Zones de conservation « CONS-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux	X							
	P-6 : Conservation		X						
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés			(1)					
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Site de neige usée						N° règlement	Date adoption		

E) Zones de conservation « CONS-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux	X							
	P-6 : Conservation		X						
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés			(2)					
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée			X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977). Il y a des dispositions particulières pour le bâtiment à l'article 14.17.1 (2) Maison Lacombe, bâtiment culturel						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

E) Zones de conservation « CONS-4 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux	X							
	P-6 : Conservation		X						
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X						
	Zone inondable	X	X						
	Zone de glissement de terrain	X	X						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

E) Zones de conservation « CONS-5 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-5 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux	X							
	P-6 : Conservation		X						
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-5 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE CONS-5 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.							N° règlement	Date adoption	

F) Zones communautaires « P-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public	X							
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation				X				
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

F) Zones communautaires « P-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public				X				
	P-2 : Communautaire et public régional				X				
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation			X					
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X		X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max				1/3				
	Hauteur min / max (m)				-/15				
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)				7,6				
	Marge de recul arrière (m)				9				
	Marge de recul latérale (m)				3,6				
	Sommes des marges de recul latérale (m)				9,6				
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum				0,4				
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable	X	X	X	X				
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA				X				
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	
							2207-12-2025	24/03/2025	

F) Zones communautaires « P-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-3							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public	X							
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-3							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-3							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

F) Zones communautaires « P-4 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public			X					
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-4							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X		X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Nombre d'étages min / max			1/3					
	Hauteur min / max (m)			-/15					
	Marge de recul avant (m)			7,6					
	Marge de recul arrière (m)			9					
	Marge de recul latérale (m)			3,6					
	Sommes des marges de recul latérale (m)			9,6					
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

F) Zones communautaires « P-5 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-5							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public	X							
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation				X				
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative					X			
	R-1 b) : Activité nautique						X		
	R-2 : Récréation intérieure							X	
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-5							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-5							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X		X		X	
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)	-/15				-/15		-/15	
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6				7,6		7,6	
	Marge de recul arrière (m)	6				6		6	
	Marge de recul latérale (m)	3,6				3,6		3,6	
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6				9,6		9,6	
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4				0,4		0,4	
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X	
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

F) Zones communautaires « P-6 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-6							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public	X							
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-6							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-6							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale (m)	3,6							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

F) Zones communautaires « P-7 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-7							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public	X							
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-7							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-7							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Nombre d'étages min / max	1/3							
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	3,6							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6							
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

F) Zones communautaires « P-8 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-8							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public	X							
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-8							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-8							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3							
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale (m)	3,6							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	
							2207-2-2023	17/03/2023	

F) Zones communautaires « P-9 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE			X					
	C-3 f) : Service de soins médicaux			X					
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public				X				
	P-2 : Communautaire et public régional					X ⁽²⁾			
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								X
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/4	2/4	1/6	1/6	1/8		1/2	
	Hauteur min / max (m)	-/20	-/20	-/20	-/20	-/30			
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9	9	9			
	Marge de recul latérale (m)	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9	9,6	9,6	9,6	9,6			
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	6/24							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA	X	X	X	X	X				
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières pour les bâtiments accessoires à l'article 14.17.2. et des dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (2) Pour être autorisé, l'usage doit répondre aux critères suivants : a. être situé dans l'affectation Institutionnelle « Pôle santé » (Ins) qui fait partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2206-2022, sinon : - être desservies par les réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial; - être localisées à moins de 500 mètres d'un point d'accès au réseau de transport en commun; - être sur un site accessible en transport actif.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

F) Zones communautaires « P-10 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-10 (1)							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux	X							
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public		X						
	P-2 : Communautaire et public régional			X					
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-10 (1)							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/4	1/4						
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15 ⁽²⁾					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	15					
	Marge de recul arrière (m)	9	9	15					
	Marge de recul latérale (m)	3,6	3,6	15					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6	9,6	30					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA	X	X	X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières pour les bâtiments accessoires à l'article 14.17.2. (2) Il est autorisé une hauteur maximale supérieure à 15 m lorsque la hauteur du bâtiment correspond à la distance entre une ligne de lot et le bâtiment.						N° règlement	Date adoption		

F) Zones communautaires « P-11 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-11							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public	X							
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-11							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE P-11								
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
NORMES D'IMPLANTATION										
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure									
	Isolée	X	X	X						
	Jumelée									
	En rangée									
	Dimension									
	Nombre d'étages min / max	1/3								
	Hauteur min / max (m)	4,5/-								
	Marge de recul avant (m)	7,6								
	Marge de recul arrière (m)	6								
	Marge de recul latérale (m)	3,6								
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6								
	Nombre de logement par bâtiment min/max									
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)									
	Bande de protection riveraine									
	Zone inondable									
	Zone de glissement de terrain									
	Normes spécifiques									
	PAE									
	PIIA	X								
Projet d'ensemble										
Notes de renvois						Amendements				
						N° règlement	Date adoption			

G) Zones commerciales « C-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail				X				
	C-2 b) : Services de construction				X				
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X			
	C-3 d) : Services funéraires					X			
	C-3 e) : Garderie et CPE					X			
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux					X			
	C-3 h) : Autres services					X			
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial						X		
	C-5 b) : Hébergement résidentiel						X		
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration							X	
	C-6 b) : Débit d'alcool							X	
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								X
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								X
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4.5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/24					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X	X	X	X	X
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières aux articles 14.17.3 et 14.17.4.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

G) Zones commerciales « C-1 » suite

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max		1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum								
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières aux articles 14.17.3 et 14.17.4.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

G) Zones commerciales « C-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-2 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X			
	C-3 d) : Services funéraires					X			
	C-3 e) : Garderie et CPE					X			
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux					X			
	C-3 h) : Autres services					X			
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-2 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-2 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/3	1/3	1/3		1/2	
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15			
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9			
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4,5	3,6	3,6			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6			
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/8					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4			
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X	X			
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation					X			
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail					X			
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail					X			
	C-2 b) : Services de construction					X			
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels						X		
	C-3 b) : Services personnels non médicaux						X		
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers						X		
	C-3 d) : Services funéraires						X		
	C-3 e) : Garderie et CPE						X		
	C-3 f) : Service de soins médicaux						X		
	C-3 g) : Services de soins pour animaux						X		
	C-3 h) : Autres services						X		
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration							X	
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								X
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								X
	C-8 : Commerce de carburant								X
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/4	1/4	1/3	1/3	1/3	1/3
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/-					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X	X	X	X	X
	Projet d'ensemble			X					
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-3 » suite

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère			X ⁽²⁾					
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max		1/2	1/3					
	Hauteur min / max (m)			-/15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)			7,6					
	Marge de recul arrière (m)			9					
	Marge de recul latérale (m)			3,6					
	Sommes des marges de recul latérale (m)			9,6					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum			0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) La superficie de plancher maximale est de 3 000 m², incluant les aires d'entreposage.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-4 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-4 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels		X						
	C-3 b) : Services personnels non médicaux		X						
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers		X						
	C-3 d) : Services funéraires		X						
	C-3 e) : Garderie et CPE		X						
	C-3 f) : Service de soins médicaux		X						
	C-3 g) : Services de soins pour animaux		X						
	C-3 h) : Autres services		X						
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-4 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-4 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/4	1/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	9 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾						
	Marge de recul latérale (m)	4,5	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9	9,6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/-							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA	X	X							
Projet d'ensemble	X								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) La marge de recul arrière est de 7,6 m lorsque la cour arrière donne sur un usage commercial ou public.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-5 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-5 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail	X							
	C-2 b) : Services de construction	X							
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels		X						
	C-3 b) : Services personnels non médicaux		X						
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers		X						
	C-3 d) : Services funéraires		X						
	C-3 e) : Garderie et CPE		X						
	C-3 f) : Service de soins médicaux		X						
	C-3 g) : Services de soins pour animaux		X						
	C-3 h) : Autres services		X						
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport			X					
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère						X		
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-5 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés							(2)	
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-5 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X		
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/3		1/2	1/3		
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15			-/15		
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6			7,6		
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9			9		
	Marge de recul latérale (m)	3,6	3,6	3,6			3,6		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6	9,6	9,6			9,6		
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4			0,4		
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X			X		
Projet d'ensemble									

Notes de renvois		Amendements	
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.	N° règlement	Date adoption	
(2) L'usage « Entreprise en excavation et terrassement » est contingenté à un seul dans la zone. L'usage est autorisé en respectant les mesures de mitigations suivantes :			
a) Il est obligatoire de conserver le couvert végétal du côté sud de la propriété (secteur adjacent au parc) sur une bande de 16,41 m en front de la rue de la Visitation par 49 m de profondeur;			
b) L'aménagement d'un écran végétal doit être réalisé à la limite est de la propriété afin de protéger l'aspect visuel de la piste cyclable;			
c) Les usages suivants sont interdits dans la zone : entreprise d'asphaltage et/ou ses activités connexes comme le tamisage et la transformation de matériaux secs;			
d) Une clôture opaque de 3 m de hauteur doit être installée en cour latérale droite et en cour arrière sur toute la longueur de la propriété (adjacent au parc);			
e) Les heures d'opération identifiées au règlement sur les nuisances actuellement en vigueur doivent être respectées;			
f) Les normes relatives à l'entreposage extérieur doivent être respectées.			

G) Zones commerciales « C-6 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation					X ⁽²⁾			
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail					X ⁽²⁾			
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail					X ⁽²⁾			
	C-2 b) : Services de construction					X ⁽²⁾			
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels						X ⁽²⁾		
	C-3 b) : Services personnels non médicaux						X ⁽²⁾		
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers						X ⁽²⁾		
	C-3 d) : Services funéraires						X ⁽²⁾		
	C-3 e) : Garderie et CPE						X ⁽²⁾		
	C-3 f) : Service de soins médicaux						X ⁽²⁾		
	C-3 g) : Services de soins pour animaux						X ⁽²⁾		
	C-3 h) : Autres services						X ⁽²⁾		
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial							X ⁽²⁾	
	C-5 b) : Hébergement résidentiel							X ⁽²⁾	
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration							X ⁽²⁾	
	C-6 b) : Débit d'alcool							X ⁽²⁾	
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								X ⁽²⁾
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								X ⁽²⁾
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/1
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/ 32					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X	X	X	X	X	X	
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) Les commerces et services sont autorisés seulement sur les lots ayant front sur la rue de la Visitation. Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977).						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-6 » suite

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative			X					
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure				X				
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max		1/2	1/2	1/2				
	Hauteur min / max (m)			-/15	-/15				
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)			7,6	7,6				
	Marge de recul arrière (m)			9	9				
	Marge de recul latérale (m)			3,6	3,6				
	Sommes des marges de recul latérale (m)			9,6	9,6				
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum			0,4	0,4				
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable	X	X	X	X				
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X				
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977).						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-6-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X ⁽³⁾					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation					X ⁽²⁾			
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail					X ⁽²⁾			
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail					X ⁽²⁾			
	C-2 b) : Services de construction					X ⁽²⁾			
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels						X ⁽²⁾		
	C-3 b) : Services personnels non médicaux						X ⁽²⁾		
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers						X ⁽²⁾		
	C-3 d) : Services funéraires						X ⁽²⁾		
	C-3 e) : Garderie et CPE						X ⁽²⁾		
	C-3 f) : Service de soins médicaux						X ⁽²⁾		
	C-3 g) : Services de soins pour animaux						X ⁽²⁾		
	C-3 h) : Autres services						X ⁽²⁾		
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial							X ⁽²⁾	
	C-5 b) : Hébergement résidentiel							X ⁽²⁾	
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration							X ⁽²⁾	
	C-6 b) : Débit d'alcool							X ⁽²⁾	
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								X ⁽²⁾
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								X ⁽²⁾
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/1
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/ 32					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X	X	X	X	X
	Projet d'ensemble								

Notes de renvois

Amendements

- (1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.
 - (2) Les commerces et services sont autorisés seulement sur les lots ayant front sur la rue de la Visitation.
 - (3) La superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires ne peut excéder le plus restrictif entre 85 % de l'implantation au sol du bâtiment principal ou 15 % de la superficie du lot.
- Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977).

N° règlement	Date adoption
2207-3-2023	17-07-2023

G) Zones commerciales « C-6-1 » suite

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative			X					
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure				X				
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-6-1 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max		1/2	1/2	1/2				
	Hauteur min / max (m)			-/15	-/15				
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)			7,6	7,6				
	Marge de recul arrière (m)			9	9				
	Marge de recul latérale (m)			3,6	3,6				
	Sommes des marges de recul latérale (m)			9,6	9,6				
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum			0,4	0,4				
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable	X	X	X	X				
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X				
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977).						N° règlement	Date adoption		
						2207-3-2023	17-07-2023		

G) Zones commerciales « C-7 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X ⁽²⁾				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X ⁽²⁾				
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail				X ⁽²⁾				
	C-2 b) : Services de construction				X ⁽²⁾				
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X ⁽²⁾			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X ⁽²⁾			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X ⁽²⁾			
	C-3 d) : Services funéraires					X ⁽²⁾			
	C-3 e) : Garderie et CPE					X ⁽²⁾			
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X ⁽²⁾			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux					X ⁽²⁾			
	C-3 h) : Autres services					X ⁽²⁾			
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial						X ⁽²⁾		
	C-5 b) : Hébergement résidentiel						X ⁽²⁾		
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration						X ⁽²⁾		
	C-6 b) : Débit d'alcool						X ⁽²⁾		
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport							X ⁽²⁾	
	C-7 b) : Vente et location de véhicules							X ⁽²⁾	
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								X
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/4	1/4	1/4	1/4	1/4	
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9	9	9	
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6	
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6	
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/-					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X	X	X	X	X		
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977). (2) Les commerces et services sont autorisés seulement sur les lots ayant front sur la rue de la Visitation.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

G) Zones commerciales « C-7 » suite

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux	X							
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative		X						
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2					
	Hauteur min / max (m)		-/15	-/15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)		7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)		9	9					
	Marge de recul latérale (m)		3,6	3,6					
	Sommes des marges de recul latérale (m)		9,6	9,6					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum		0,4	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA		X	X					
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. Il y a un rayon de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977).						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

G) Zones commerciales « C-8 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-8 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation		X ⁽³⁾						
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail		X ⁽³⁾						
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels			X ⁽³⁾					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux			X ⁽³⁾					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers			X ⁽³⁾					
	C-3 d) : Services funéraires			X ⁽³⁾					
	C-3 e) : Garderie et CPE			X ⁽³⁾					
	C-3 f) : Service de soins médicaux			X ⁽³⁾					
	C-3 g) : Services de soins pour animaux			X ⁽³⁾					
	C-3 h) : Autres services			X ⁽³⁾					
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial				X ⁽³⁾				
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration					X ⁽³⁾			
	C-6 b) : Débit d'alcool					X ⁽³⁾			
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant						X ⁽³⁾		
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public							X	
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								X
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure					X			
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-8 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-8 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3		1/2
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15		
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	9 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾	9 ⁽²⁾		
	Marge de recul latérale (m)	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6		
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/-							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X	X	X	X		
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. Pour l'ensemble des commerces, l'accès véhiculaire est interdit sur la rue de l'Entente. Seulement les usages du groupe commerces et services sont autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments adjacents à la rue Visitation. (2) La marge de recul arrière est de 7,6 m lorsque la cour arrière donne sur un usage commercial ou public. (3) Les commerces et services sont autorisés seulement sur les lots ayant front sur la rue de la Visitation.						N° règlement	Date adoption		
						2207-11-2024	25 nov. 2024		

G) Zones commerciales « C-9 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X ⁽²⁾							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X ⁽²⁾						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X ⁽²⁾						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels				X				
	C-3 b) : Services personnels non médicaux				X				
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers				X				
	C-3 d) : Services funéraires				X				
	C-3 e) : Garderie et CPE				X				
	C-3 f) : Service de soins médicaux				X				
	C-3 g) : Services de soins pour animaux				X				
	C-3 h) : Autres services				X				
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration					X			
	C-6 b) : Débit d'alcool					X			
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant						X		
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public							X	
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								X
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/3	1/3	1/3	1/3		1/2
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15	-15	-15		
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	6	6 ⁽³⁾	9 ⁽³⁾	9 ⁽³⁾	9 ⁽³⁾	9 ⁽³⁾		
	Marge de recul latérale (m)	1	3	3,6	3,6	3,6	3,6		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9,6	9,6	9,6	9,6		
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/12					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4		
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X	X	X	X			
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) L'usage résidentiel peut être transformé en usage commercial tout en respectant les marges de recul existantes et la largeur minimale d'une allée d'accès double est de 4,5 m. (3) La marge de recul arrière est de 7,6 m lorsque la cour arrière donne sur un usage commercial ou public.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

G) Zones commerciales « C-10 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels		X						
	C-3 b) : Services personnels non médicaux		X						
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers		X						
	C-3 d) : Services funéraires		X						
	C-3 e) : Garderie et CPE		X						
	C-3 f) : Service de soins médicaux		X						
	C-3 g) : Services de soins pour animaux		X						
	C-3 h) : Autres services		X						
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration			X					
	C-6 b) : Débit d'alcool			X					
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport				X				
	C-7 b) : Vente et location de véhicules				X				
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public					X			
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux						X		
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés		(2)						
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS				ZONE C-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne				1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION											
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure										
	Isolée	X	X	X	X	X	X				
	Jumelée										
	En rangée										
	Dimension										
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/3	1/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15						
	Implantation										
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9						
	Marge de recul latérale (m)	3,6	3,6	3,6	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6	9,6	9,6	9,6						
	Rapports										
	Nombre de logement par bâtiment min/max										
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)										
	Normes et contraintes naturelles										
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X			
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X			
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X			
Normes spécifiques											
PAE											
PIIA	X	X	X	X							
Projet d'ensemble											
Notes de renvois								Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) L'usage service de transport (autobus) est autorisé.								N° règlement	Date adoption		

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal

Structure

Isolée	X	X	X	X	X	X		
Jumelée								
En rangée								

Dimension

Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/3	1/3		1/2		
Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15				

Implantation

Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6				
Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9				
Marge de recul latérale (m)	3,6	3,6	3,6	3,6				
Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6	9,6	9,6	9,6				

Rapports

Nombre de logement par bâtiment min/max								
Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4				
Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								

Normes et contraintes naturelles

Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X		
Zone inondable	X	X	X	X	X	X		
Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X		

Normes spécifiques

PAE								
PIIA	X	X	X	X				
Projet d'ensemble								

Notes de renvois

- (1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.
- (2) L'usage service de transport (autobus) est autorisé.

Amendements

N° règlement	Date adoption

G) Zones commerciales « C-11 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-11 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation			X					
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels				X				
	C-3 b) : Services personnels non médicaux				X				
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers				X				
	C-3 d) : Services funéraires				X				
	C-3 e) : Garderie et CPE				X				
	C-3 f) : Service de soins médicaux				X				
	C-3 g) : Services de soins pour animaux				X				
	C-3 h) : Autres services				X				
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration					X			
	C-6 b) : Débit d'alcool					X			
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport					X			
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								X
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-11 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-11 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3		1/2	1/3
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15			-/15
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			7,6
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9			9
	Marge de recul latérale (m)	3	4,5	3,6	3,6	3,6			3,6
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	9	9,6	9,6	9,6			9,6
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/32						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4			0,4
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA		X	X	X	X			X
	Projet d'ensemble		X						
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-12 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-12 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X ⁽²⁾						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X ⁽²⁾						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X ⁽²⁾					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction				X				
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X			
	C-3 d) : Services funéraires					X			
	C-3 e) : Garderie et CPE					X			
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux					X			
	C-3 h) : Autres services					X			
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration						X		
	C-6 b) : Débit d'alcool						X		
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public							X	
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								X
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-12 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-12 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3		1/2
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15	-15	-15		
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9	9	9	9		
	Marge de recul latérale (m)	1	3	4,5	3,6	3,6	3,6		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6	9	9,6	9,6	9,6		
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/8					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4		
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X	X	X	X			
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) Seulement les usages du groupe commerces et services sont autorisés au premier étage des bâtiments adjacents à la rue de Visitation.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-13 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-13 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X ⁽²⁾							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X ⁽²⁾							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X ⁽²⁾						
	H-5 : Habitation communautaire			X					
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X			
	C-3 d) : Services funéraires					X			
	C-3 e) : Garderie et CPE					X			
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux					X			
	C-3 h) : Autres services					X			
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration						X		
	C-6 b) : Débit d'alcool						X		
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public							X	
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								X
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-13 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-13 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3	1/4	1/3	1/3	1/3		1/2
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15		
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9	9		
	Marge de recul latérale (m)	3	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6		
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/-						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X	X	X	X	X			
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) Seulement les usages du groupe commerces et services sont autorisés au premier étage des bâtiments principaux adjacent à la rue de la Visitation.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

G) Zones commerciales « C-14 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-14 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation	X							
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels		X						
	C-3 b) : Services personnels non médicaux		X						
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers		X						
	C-3 d) : Services funéraires		X						
	C-3 e) : Garderie et CPE		X						
	C-3 f) : Service de soins médicaux		X						
	C-3 g) : Services de soins pour animaux		X						
	C-3 h) : Autres services		X						
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial			X					
	C-5 b) : Hébergement résidentiel			X					
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration				X				
	C-6 b) : Débit d'alcool				X				
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant					X			
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								X
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-14 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-14 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/4	1/3	1/3	1/1		1/2	1/3
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15			-/15
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			7,6
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9	9			9
	Marge de recul latérale (m)	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6			3,6
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6			9,6
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max								
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			0,4
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X	X	X			X
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-15 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-15 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X ⁽²⁾							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X ⁽²⁾							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X ⁽²⁾						
	H-5 : Habitation communautaire			X					
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels				X				
	C-3 b) : Services personnels non médicaux				X				
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers				X				
	C-3 d) : Services funéraires				X				
	C-3 e) : Garderie et CPE				X				
	C-3 f) : Service de soins médicaux				X				
	C-3 g) : Services de soins pour animaux				X				
	C-3 h) : Autres services				X				
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial					X			
	C-5 b) : Hébergement résidentiel					X			
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration					X			
	C-6 b) : Débit d'alcool					X			
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport						X		
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant						X		
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public							X	
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								X
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-15 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-15 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	X
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	2/3	2/3	1/3	1/3	1/3		1/2
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15	-15	-15		
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6		
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9	9	9		
	Marge de recul latérale (m)	3	4,5	3,6	3,6	3,6	3,6		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	9	9,6	9,6	9,6	9,6		
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/8						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4		
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone inondable	X	X	X	X	X	X	X	X
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X	X	X	X	X			
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4. (2) Seulement les usages du groupe commerces et services sont autorisés au premier étage des bâtiments principaux adjacent à la rue de la Visitation.						N° règlement	Date adoption		

G) Zones commerciales « C-16 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-16 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation			X					
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels			X ⁽²⁾					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux			X ⁽²⁾					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers			X ⁽²⁾					
	C-3 d) : Services funéraires			X ⁽²⁾					
	C-3 e) : Garderie et CPE			X ⁽²⁾					
	C-3 f) : Service de soins médicaux			X ⁽²⁾					
	C-3 g) : Services de soins pour animaux			X ⁽²⁾					
	C-3 h) : Autres services			X ⁽²⁾					
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial				X				
	C-5 b) : Hébergement résidentiel				X				
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration				X ⁽²⁾⁽⁶⁾				
	C-6 b) : Débit d'alcool				X				
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional					X ⁽⁴⁾			
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-16 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-16 ⁽¹⁾								
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
NORMES D'IMPLANTATION										
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure									
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X		
	Jumelée	X		X	X					
	En rangée	X								
	Nombre d'étages min / max		2/3	2/3	1/3	1/3	1/3		1/2	
	Hauteur min / max (m)		-/15	-/15	-/15	-/15	-/15			
	Marge de recul avant (m)		7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)		6	9	9	9	9			
	Marge de recul latérale (m)		4,5 ⁽³⁾	3,6	3,6 ⁽⁵⁾	3,6 ⁽⁵⁾	3,6			
	Sommes des marges de recul latérale (m)		9 ⁽³⁾	9,6	9,6 ⁽⁵⁾	9,6 ⁽⁵⁾	9,6			
	Nombre de logement par bâtiment min/max		4/24							
	Coefficient d'emprise au sol maximum		0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)									
	Normes et contraintes naturelles									
	Bande de protection riveraine									
	Zone inondable									
	Zone de glissement de terrain									
	Normes spécifiques									
	PAE									
	PIIA		X	X	X	X	X			
	Projet d'ensemble				X	X				

Notes de renvois

- (1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.
- (2) Le rez-de-chaussée ayant front sur la rue de la Petite-Noraie doit avoir un usage autre que résidentiel.
- (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité doit correspondre à marge de recul latérale de 4,5 m.
- (4) Pour être autorisé, l'usage doit répondre aux critères suivants :
être situé dans l'affectation Institutionnelle « Pôle santé » (Ins) qui fait partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2206-2022, sinon :
- être desservies par les réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;
 - être localisées à moins de 500 m d'un point d'accès au réseau de transport en commun;
 - être sur un site accessible en transport actif.
- (5) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité doit correspondre à marge de recul latérale de 3,6 m.
- (6) Tout commerce de restauration rapide doit se trouver à une distance minimale de 500 mètres d'une école primaire.

Amendements

N° règlement	Date adoption
2207-1-2023	17/04/2023
2207-8-2024	29/05/2024
2207-16-2026	17/08/2026

G) Zones commerciales « C-17 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-17 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation			X					
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels			X ⁽²⁾					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux			X ⁽²⁾					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers			X ⁽²⁾					
	C-3 d) : Services funéraires			X ⁽²⁾					
	C-3 e) : Garderie et CPE			X ⁽²⁾					
	C-3 f) : Service de soins médicaux			X ⁽²⁾					
	C-3 g) : Services de soins pour animaux			X ⁽²⁾					
	C-3 h) : Autres services			X ⁽²⁾					
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial				X				
	C-5 b) : Hébergement résidentiel				X				
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration				X ⁽²⁾⁽⁶⁾				
	C-6 b) : Débit d'alcool				X				
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional					X ⁽⁴⁾			
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-17 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE C-17 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	
	Jumelée	X		X	X				
	En rangée	X							
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/3	1/3	1/3	1/3		1/2	
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15			
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)	6	9	9	9	9			
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽³⁾	3,6	3,6 ⁽⁵⁾	3,6 ⁽⁵⁾	3,6			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽³⁾	9,6	9,6 ⁽⁵⁾	9,6 ⁽⁵⁾	9,6			
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/40							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
PIIA	X	X	X	X	X				
Projet d'ensemble			X	X					

Notes de renvois

- (1) Il y a des dispositions particulières à l'article 14.17.4.
Il y a des dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.
- (2) Le rez-de-chaussée ayant front sur la rue de la Petite-Noraie doit avoir un usage autre que résidentiel.
- (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité doit correspondre à marge de recul latérale de 4,5 m.
- (4) Pour être autorisé, l'usage doit répondre aux critères suivants :
être situé dans l'affectation Institutionnelle « Pôle santé » (Ins) qui fait partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2206-2022, sinon :
 - être desservies par les réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;
 - être localisées à moins de 500 m d'un point d'accès au réseau de transport en commun;
 - être sur un site accessible en transport actif.
- (5) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité doit correspondre à marge de recul latérale de 3,6 m.
- (6) Tout commerce de restauration rapide doit se trouver à une distance minimale de 500 mètres d'une école primaire.

Amendements

N° règlement	Date adoption
2207-1-2023	17/04/2023
2207-8-2024	29/05/2024
2207-16-2026	17/08/2026

H) Zones habitations « H-1 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-1							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

H) Zones habitations « H-2 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-2							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

H) Zones habitations « H-3 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels		X						
	C-3 b) : Services personnels non médicaux		X						
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers		X						
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE		X						
	C-3 f) : Service de soins médicaux		X						
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services		X						
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-3 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-15	-15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	1	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	9,6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA		X						
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

H) Zones habitations « H-4 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-4 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-4 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-4 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-5 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-5							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-5							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-5							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3	4,5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	9						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/5						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA		X						
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

H) Zones habitations « H-6 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-6							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-6							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-6							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/2	2/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	1	3						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/2						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-7 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS				ZONE H-7 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne				1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION											
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure										
	Isolée	X	X	X							
	Jumelée										
	En rangée										
	Dimension										
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2							
	Hauteur min / max (m)	-/15									
	Implantation										
	Marge de recul avant (m)	7,6									
	Marge de recul arrière (m)	6									
	Marge de recul latérale (m)	1									
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3									
	Rapports										
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1									
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3									
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)										
	Normes et contraintes naturelles										
	Bande de protection riveraine										
	Zone inondable										
	Zone de glissement de terrain										
Normes spécifiques											
PAE											
PIIA											
Projet d'ensemble											
Notes de renvois								Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. Rayon de protection de protection de 152 m autour de la maison Lacombe (Décrétée par le Ministère de la Culture et des communications, 28 octobre 1977).								N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-8 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-8 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-8 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-8 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-9 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-9 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée	X	X						
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	2/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-15	-15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽²⁾	3 ⁽³⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽²⁾	6 ⁽³⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3 ⁽⁴⁾	0,3 ⁽⁴⁾						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE	X	X							
PIIA									
Projet d'ensemble									

Notes de renvois	Amendements	
	N° règlement	Date adoption
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage.	2207-12-2024	24/03/2025
(2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m.		
(3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.		
(4) Pour la structure en rangée, le coefficient d'emprise au sol maximum est calculé pour l'ensemble de la structure et est de 0,4.		

H) Zones habitations « H-10 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-10 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/4	2/4		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽²⁾	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽²⁾	9,6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/-							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA	X	X							
Projet d'ensemble	X								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-11 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-11							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-11							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

ZONE H-11

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

Agricole (A)	A-1 : Élevage							
	A-2 : Culture du sol							
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles							
	A-4 : Fermette							

Autres	Usages spécifiquement autorisés							
	Usages spécifiquement prohibés							

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-11							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/4		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/17,5						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/24						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE	X	X							
PIIA		X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

ZONE H-11

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/4		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/17,5						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/24						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE	X	X						
	PIIA		X						
	Projet d'ensemble								

Notes de renvois

Amendements

- (1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.
- (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.

N° règlement	Date adoption

H) Zones habitations « H-12 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-12							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-12							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-12							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/4		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/-							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-13 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-13							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-13							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-13							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/2	2/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/-						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-14 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-14							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-14							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-14							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-15 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-15							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-15							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-15							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée	X							
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/24							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

H) Zones habitations « H-16 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-16							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-16							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-16							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m.							N° règlement	Date adoption	

H) Zones habitations « H-17 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-17							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-17							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-17							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3	4,5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	9						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/6						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA		X						
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-18 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-18							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-18							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-18							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2		1/2			
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9					
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	4,5					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	6 ⁽²⁾	9					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/4					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-19 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-19							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-19							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
	I-4 : Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-19							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	2/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	3/3	4/-						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable	X	X	X	X				
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA		X						
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-20 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-20							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5: Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-20							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
	I-4 : Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-20							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-21 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-21							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-21							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-21							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée	X	X	X					
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/3		1/2			
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9					
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/16					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-22 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-22							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5: Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-22							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
	I-4 : Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-22							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-23 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-23							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-23							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-23							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	9	6						
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾	9,6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/24							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X						
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-24 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-24							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-24							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-24							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-25 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-25							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5: Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-25							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	I-4 : Industrie extractive								
	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-25							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date adoption	

H) Zones habitations « H-26 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-26							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-26							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-26							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	6 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA									
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-27 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-27							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire			X					
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-27							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-27							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/3	2/3		1/2			
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)	6	9	6					
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾	3,6					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾	9,6					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/-						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X	X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-28 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-28							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-28							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-28							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	3/3							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-29 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-29							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-29							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-29							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/2	2/2		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/6						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-30 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-30 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation							X ⁽⁵⁾	
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail							X ⁽⁵⁾	
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels							X ⁽⁵⁾	
	C-3 b) : Services personnels non médicaux							X ⁽⁵⁾	
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers							X ⁽⁵⁾	
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE							X ⁽⁵⁾	
	C-3 f) : Service de soins médicaux							X ⁽⁵⁾	
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial							X ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public					X			
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux						X		
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-30 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-30 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	
	Jumelée	X	X	X				X	
	En rangée	X	X	X				X	
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/4	2/3		1/2	-/2	
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15			-/15	
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	5,4	7,6			5,4	
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9	6			6	
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽²⁾	3 ⁽³⁾	4,5 ⁽⁴⁾	3,6			3,6	
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽²⁾	6 ⁽³⁾	9 ⁽⁴⁾	9,6			9,6	
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/-					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3 ⁽⁷⁾	0,3 ⁽⁷⁾	0,4	0,4			0,4	
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE	X	X	X	X				
	PIIA			X	X				
	Projet d'ensemble			X					

Notes de renvois						Amendements	
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (4) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m. (5) Les usages de types commerces et services ne sont autorisés qu'au rez-de-chaussée seulement. (6) Tout commerce de restauration rapide doit se trouver à une distance minimale de 500 mètres d'une école primaire. (7) Pour la structure en rangée. Le coefficient d'emprise au sol maximum est calculé pour l'ensemble de la structure et est de 0,4.						N° règlement	Date adoption
						2207-1-2023	17/04/2023
						2207-8-2024	29/05/2024
						2207-12-2024	24/03/2025

H) Zones habitations « H-31 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-31 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-31 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-31 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée		X						
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/-						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 13.4.1 concernant l'implantation des nouveaux usages sensibles dans les zones de contrainte de bruit routier identifiées au plan de zonage. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée ou en rangée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-32 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-32							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-32							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	I-4 : Industrie extractive								
	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
Autres	A-4 : Fermette								
	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-32							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3	2/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	9	6						
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾	9,6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/-							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X						
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-33 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-33							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels			X					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux			X					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers			X					
	C-3 d) : Services funéraires			X					
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux			X					
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public				X				
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public					X			
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux						X		
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-33							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-33							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X		
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/4	2/4	2/3	1/3		1/2		
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15				
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6				
	Marge de recul arrière (m)	9	6	6	6				
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾	3,6	3,6	3,6				
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾	9,6	9,6	9,6				
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/-							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4	0,4	0,4				
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X					
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

H) Zones habitations « H-34 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-34							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-34							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

ZONE H-34

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								

Autres	Usages spécifiquement autorisés							
	Usages spécifiquement prohibés							

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-34							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	2/3 ⁽¹⁾		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/24						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le nombre maximal d'étage est de 2 lorsque le bâtiment est situé face à une habitation unifamiliale. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

ZONE H-34

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
-------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

NORMES D'IMPLANTATION

Normes applicables à un bâtiment principal	Structure							
	Isolée	X	X	X	X			
	Jumelée	X	X					
	En rangée							
	Dimension							
	Nombre d'étages min / max	1/2	2/3 ⁽¹⁾		1/2			
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15					
	Implantation							
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)	6	9					
Normes applicables à un bâtiment principal	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾					
	Rapports							
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/24					
Normes applicables à un bâtiment principal	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)							
	Normes et contraintes naturelles							
	Bande de protection riveraine							
Normes applicables à un bâtiment principal	Zone inondable							
	Zone de glissement de terrain							
	Normes spécifiques							
Normes applicables à un bâtiment principal	PAE							
	PIIA		X					
	Projet d'ensemble							

Notes de renvois

Amendements

	N° règlement	Date adoption
(1) Le nombre maximal d'étage est de 2 lorsque le bâtiment est situé face à une habitation unifamiliale.		
(2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m.		
(3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.		

H) Zones habitations « H-35 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-35 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X			
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public						X		
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux							X	
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-35 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-35 ⁽¹⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X	X	
	Jumelée	X	X	X					
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/3	1/3	1/3		1/2	
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15	-15	-15			
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9	6	9			
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽²⁾	3 ⁽³⁾	4,5 ⁽⁴⁾	3,6	3,6			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽²⁾	6 ⁽³⁾	9 ⁽⁴⁾	9,6	9,6			
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/12					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4			
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X	X	X				
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Pour les bâtiments existants, l'usage résidentiel peut être transformé en service professionnel, d'affaire et financier, tout en respectant les marges existantes et la largeur minimale d'une allée d'accès est de 2,75 m. Un usage service professionnel, d'affaires et financier peut être transformé en habitation communautaire, tout en respectant les marges existantes et une largeur minimale d'une allée d'accès de 2,75 m. Le stationnement sur rue y est autorisé moyennant le paiement d'un montant compensatoire de 2 000 \$ par case de stationnement manquante par rapport au nombre requis en vertu du règlement. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (4) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-36 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-36 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels				X ⁽¹⁾				
	C-3 b) : Services personnels non médicaux				X ⁽¹⁾				
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers				X ⁽¹⁾				
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux				X ⁽¹⁾				
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public					X			
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux						X		
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-36 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-36 ⁽²⁾							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X	X		
	Jumelée	X	X	X					
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/3	1/3		1/2		
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15				
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6				
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9	9				
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽³⁾	3 ⁽⁴⁾	4,5 ⁽⁵⁾	1				
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽³⁾	6 ⁽⁴⁾	9 ⁽⁵⁾	3				
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/8					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4	0,4				
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA			X	X				
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 14.17.7 (2) Pour les bâtiments existants, l'usage résidentiel peut être transformé en service professionnel, d'affaire et financier, tout en respectant les marges existantes et la largeur minimale d'une allée d'accès est de 2,75 m. Un usage service professionnel, d'affaires et financier peut être transformé en habitation communautaire, tout en respectant les marges existantes et une largeur minimale d'une allée d'accès de 2,75 m. Le stationnement sur rue y est autorisé moyennant le paiement d'un montant compensatoire de 2 000 \$ par case de stationnement manquante par rapport au nombre requis en vertu du règlement. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (4) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (5) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-37 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-37							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-37							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-37							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée	X	X	X					
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/2		1/2			
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9					
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/8					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-38 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-38							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux					X			
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-38							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-38							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée	X	X	X					
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/3	2/3		1/2			
	Hauteur min / max (m)	-15	-15	-15					
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9					
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾					
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/8					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4					
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-39 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-39							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale	X							
	H-3 : Habitation trifamiliale	X							
	H-4 : Habitation multifamiliale		X						
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-39							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-39							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X	X						
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/3	2/3		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-15	-15						
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	6	9						
	Marge de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	4,5 ⁽²⁾						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	2/3	4/4						
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA		X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-40 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-40							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-40							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-40							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X					
	Zone inondable	X	X	X					
	Zone de glissement de terrain	X	X	X					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-41 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-41							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale		X						
	H-3 : Habitation trifamiliale		X						
	H-4 : Habitation multifamiliale			X					
	H-5 : Habitation communautaire				X				
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels					X			
	C-3 b) : Services personnels non médicaux					X			
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers					X			
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE					X			
	C-3 f) : Service de soins médicaux					X			
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services					X			
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X	X						
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration					X			
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public							X	
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux								X
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-41							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-41							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X	X		X	X
	Jumelée	X	X	X					
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/3	2/3	1/3			1/2
	Hauteur min / max (m)	-/15	-/15	-/15	-/15	-/15			
	Implantation								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6			
	Marge de recul arrière (m)	6	6	9	6	9			
	Marge de recul latérale (m)	1 ⁽¹⁾	3 ⁽²⁾	4,5 ⁽³⁾	3,6	3,6			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3 ⁽¹⁾	6 ⁽²⁾	9 ⁽³⁾	9,6	9,6			
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1	2/3	4/10					
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4			
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
Normes spécifiques									
PAE									
PIIA			X	X	X				
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 2 m. (2) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 3 m. (3) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		
						2207-2-2023	17/03/2023		

H) Zones habitations « H-42 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-42							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-42							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-42							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/4		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Marge de recul avant (m)	7							
	Marge de recul arrière (m)	7							
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/ -							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	Projet d'ensemble	X							
Notes de renvois							Amendements		
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.							N° règlement	Date adoption	
							2207-12-2024	24/03/2025	

H) Zones habitations « H-43 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-43							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-43							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-43							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/16							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-44 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-44							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux			X					
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-44							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-44							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée		X	X					
	Jumelée								
	En rangée	X							
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	2/3		1/2					
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	2 ⁽¹⁾							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,5							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine								
	Zone inondable								
	Zone de glissement de terrain								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) La marge de recul latérale minimale pour le mur d'extrémité est de 2 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-45 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-45							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale	X							
	H-5 : Habitation communautaire		X						
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux				X				
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-45							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-45							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X							
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	3/6	3/6		1/2				
	Hauteur min / max (m)	-/30	-/30						
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul avant (m)	7,6	7,6						
	Marge de recul arrière (m)	9	6						
	Marge de recul latérale (m)	4,5 ⁽¹⁾	3,6						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	9 ⁽¹⁾	9,6						
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	4/48							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,4	0,4						
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X	X	X	X				
	Zone inondable	X	X	X	X				
	Zone de glissement de terrain	X	X	X	X				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X						
Projet d'ensemble									
Notes de renvois						Amendements			
(1) Le mur mitoyen d'un bâtiment ayant une structure jumelée correspond à une marge de recul latérale minimale de 0 m. Le mur d'extrémité correspond à une marge de recul latérale de 4,5 m.						N° règlement	Date adoption		

H) Zones habitations « H-46 »

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-46							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS									
Habitation (H)	H-1 : Habitation unifamiliale	X ⁽¹⁾							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Habitation communautaire								
	H-6 : Maison mobile								
Commerces et services (C)	C-1 : Commerce de vente au détail								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de gros								
	C-2 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-2 b) : Services de construction								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services funéraires								
	C-3 e) : Garderie et CPE								
	C-3 f) : Service de soins médicaux								
	C-3 g) : Services de soins pour animaux								
	C-3 h) : Autres services								
	C-4 : Service intégré à l'habitation	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1 : Communautaire et public								
	P-2 : Communautaire et public régional								
	P-3 : Service public								
	P-4 : Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5 : Parc, espace vert et terrains de jeux		X						
	P-6 : Conservation								
Récréatif (R)	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Entreprise para-industrielle								
	I-4 : Industrie extractive								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-46							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Commerces reliés aux exploitations agricoles								
	A-4 : Fermette								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								

GRILLE DE SPECIFICATIONS		ZONE H-46							
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	Structure								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	Dimension								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)	-/15							
	Marge de recul avant (m)	7,6							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Rapports								
	Nombre de logement par bâtiment min/max	1/1							
	Coefficient d'emprise au sol maximum	0,3							
	Coefficient d'occupation du sol min / max (%)								
	Normes et contraintes naturelles								
	Bande de protection riveraine	X							
	Zone inondable	X							
	Zone de glissement de terrain	X							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	Projet d'ensemble								
Notes de renvois						Amendements			
(1) Dispositions particulières à l'article 14.17.6. La reconstruction du bâtiment principal est autorisée même si le bâtiment n'est pas adjacent à une rue.						N° règlement	Date adoption		